



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-17
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de la vallée, Mesnil grand

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société EIFFAGE,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux de, route de la vallée, à compter du 25 mai 2020, pour une durée de 5 semaines,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de changement de canalisations route de la vallée, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feux tricolores à compter du 25 mai 2020 de 7h30 à 17h30 pour une durée de 5 semaines

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- EIFFAGE
- UT SUD
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 15 mai 2020

Le Maire Adjoint,
Michel HERSANT

